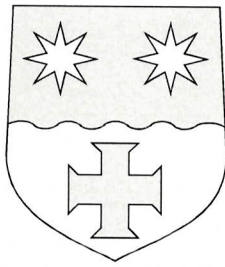


ADMINISTRATION COMMUNALE
LINTGEN



Avis

Il est porté à la connaissance du public que par arrêté de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité du 3 septembre 2024 n° EAU/AUT/23/1209,

La société Aral Luxembourg S.A. est autorisée à gérer des eaux dans le cadre de l'exploitation d'une station-service à Lintgen.

Le public peut prendre inspection de la décision et des plans y afférents à la maison communale pendant les heures d'ouverture.

Le recours contre la susdite décision, réservé en conformité de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, à tous les intéressés en général, devra être interjeté sous peine d'irrecevabilité par le ministère d'avoué auprès du Tribunal Administratif dans un délai de **40 jours** à partir d'aujourd'hui.

Lintgen, le 24 septembre 2024

Le Bourgmestre,

A handwritten signature in blue ink is positioned to the left of the official seal. The seal is circular, light blue, and contains the coat of arms of Lintgen in the center. The text 'ADMINISTRATION COMMUNALE DE LINTGEN' is written around the perimeter of the seal.